

12.09.2013 – 11:49 Uhr

Le National laisse le poids de la conciliation sur les épaules des mères

Bern (ots) -

Le Conseil national a refusé la motion de Valérie Piller-Carrard demandant l'introduction d'un congé paternité payé de 20 jours pouvant être pris de manière flexible. Travail.Suisse, l'organisation indépendante des travailleurs et travailleuses, est extrêmement déçue. Cette mesure est pourtant indispensable pour aider les familles à concilier leur vie professionnelle et familiale dans une phase critique de l'arrivée d'un enfant.

La motion par Valérie Piller-Carrard, conseillère nationale socialiste fribourgeoise, a été refusée aujourd'hui par la chambre basse, ce que Travail.Suisse déplore au plus haut point. La majorité se montre sourde aux difficultés de conciliation vécue par les familles dans une phase particulièrement critique. Pour cette majorité, c'est encore et toujours à la mère seule de prendre en charge l'organisation de la famille pour la simple raison qu'elle bénéficie d'un congé maternité. Cette façon de voir les choses sidère Travail.Suisse, tant elle est éloignée des préoccupations et des besoins des jeunes générations.

La proposition demandait l'introduction d'un congé paternité payé de 20 jours à prendre de manière flexible sur une période de six mois, selon les convenances de l'employé et de son employeur, le quart de ces vingt jours devant être pris obligatoirement durant les dix jours autour de la naissance de l'enfant. Financé par le système existant des allocations pour perte de gains, un tel congé paternité coûterait, selon les estimations de Travail.Suisse, 180 millions par an.

Travail.Suisse va poursuivre ses efforts pour faire entendre ce que les analyses les plus récentes démontrent et ce les spécialistes de la petite enfance disent : les congés parentaux, maternité et paternité, sont non seulement nécessaires pour assurer un bon départ dans la vie des tout-petits, ils sont aussi indispensables pour la mise en place d'une organisation harmonieuse de la vie de famille dans une phase particulièrement critique qui est celle de la naissance d'un nouvel enfant.

Contact:

Valérie Borioli Sandoz, Responsable Politique de l'égalité, tél. 031
370 21 11 ou 079 598 06 37, www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100743780> abgerufen werden.